

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 1^{er} octobre 2019

Conseillères absentes excusées : Ch. Bénazet pouvoir à J.M Jimenez, M. Denoy pouvoir à P. Balty.
Secrétaire de séance : N. Fauré.

1-Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2019.

Approbation à l'unanimité.

2-Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2019.

Approbation à l'unanimité.

3-Avenant n°2 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°4

Reprise de la couverture et de la zinguerie sur les anciens bâtiments suivant les devis n° DC 19547 et n° DC 19549 de l'entreprise Sanizinc (modification de l'angle de la toiture pour le passage de la verrière, modification de la gouttière, mise en place d'un système anti pigeon) pour un montant de 2 088,60 € TTC.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez. Les abstentions sont motivées par le fait que les travaux et les factures sont déjà engagés, qu'il existe des moyens de communication moderne tel que le mail, que demander un vote pour une décision déjà prise est absurde. C. Lafon et S. Gasc expliquent que les décisions étaient urgentes pour respecter le calendrier des travaux.

4-Avenant n°2 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°2

Ajustement des prestations en VRD (voirie et réseau divers) et traitement de la rétention des eaux pluviales suivant les devis n° 1533 et n° 575 de l'entreprise INNO TP pour un montant de

de 8 019,54 € TTC.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Les abstentions sont motivées par les mêmes raisons évoquées au point 3.

5-Avenant n°2 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°13

Reprises des peintures et des plafonds aux bâtiments A, B et D suivant les devis n°06-1245 et n°06-1274 de l'entreprise AGR pour un montant total de 4 166,40 €. Il s'agit de reprises de salissures engendrées par les travaux de certaines entreprises. Le montant de la facture sera réaffecté aux entreprises concernées.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Les abstentions sont motivées par les mêmes raisons évoquées au point 3.

6-Avenant n°1 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°12

Déduction de la dépose du sol réalisée par l'entreprise de gros œuvre suivant le devis n°M-19-07-29-AP de l'entreprise Roudié Sol français pour un montant total de - 835,20 €.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.
Les abstentions sont motivées par les mêmes raisons évoquées au point 3.

Cl. Lafon présente le tableau récapitulatif des avenants. Le montant total des avenants s'élève à 57 890,26 € HT soit 3% du montant initial.

7-Convention pour le nettoyage des locaux scolaires.

Convention avec la société VR-C-NET pour le nettoyage du bâtiment A et de l'étage du bâtiment B. Cette convention est valable pour l'année scolaire 2019/2020. Elle est prévue pour 20h par semaine pour un tarif horaire de 20 € TTC. Elle sera revue lors de la mise en service des classes suite à la fin des travaux de la seconde phase. Pour la future rentrée scolaire, un appel d'offre sera lancé.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

8-Réflexion sur un nom de baptême pour le groupe scolaire.

Proposition à la directrice de l'école pour associer les enfants à cette réflexion. La directrice est favorable à ce projet.

Proposition de C. Lafon : « École Marius IZAR ». Il s'agit du nom de l'ancien boulanger. Les bâtiments acquis pour l'agrandissement de l'école abritaient l'ancienne boulangerie. Dans le passé, la famille Izar a vendu une parcelle et fait le don d'une autre parcelle pour des agrandissements successifs de l'école. De plus, cet homme, pendant la guerre donnait du pain même à ceux qui n'avaient pas de ticket, ce qui rendrait hommage à son caractère humain.

P. Balty propose d'ouvrir la réflexion aux habitants de la commune qui vont tous participer au financement de l'école. Cl.Lafon souhaite limiter cette réflexion aux conseillers municipaux, aux élèves de l'école et aux membres du conseil d'école.

9-Convention d'intervenant pour l'accueil de loisirs.

Proposition d'une convention pour la mise en œuvre d'une activité « gymnastique » pendant le temps périscolaire avec Brigitte Genolini. Elle prévoit 9 séances de 45 minutes pour un montant de 44 € TTC la séance, soit un montant total de 396 € TTC.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

10-Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : adoption du rapport n°4

Les communes doivent délibérer sur les charges transférées afin que le conseil communautaire puisse délibérer sur les attributions de compensations définitives versées aux communes pour 2019.

Les charges transférées du rapport n°4 concernent la révision libre de l'enveloppe « voirie » pour les communes qui ont des besoins de travaux à réaliser pour obtenir un niveau suffisant et homogène d'entretien des voiries d'intérêts communautaires, et dont l'enveloppe du pool-routier est insuffisante. La commune de Montesquieu-Lauragais n'est pas concernée.

Accord de l'assemblée à la majorité.

8 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

5 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, A. Dardard, M. Denoy, B. Larroche. Ce rapport est un document interne, incompréhensible pour les novices.

11-Commission locale d'évaluation des charges transférées : adoption du rapport n°5

Les charges transférées du rapport n°5 concernent la révision suite au transfert des compétences petite enfance et prises de

compétences supplémentaires. La commune de Montesquieu-Lauragais est concernée par le relais d'assistantes maternelles (RAM) pour un montant de 675 € qui vont se soustraire à l'attribution de compensation de la commune qui est de 430 855 € au 1^{er} janvier 2019.

Accord de l'assemblée à la majorité.

8 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

1 voix défavorable : B. Larroche

4 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, A. Dardard, M. Denoy,.

12-Commission locale d'évaluation des charges transférées : adoption du rapport n°6

Les charges transférées du rapport n°6 concernent la révision suite au transfert des compétences enfance qui comprend la création, l'aménagement, l'organisation et la gestion des accueils de loisirs. La commune de Montesquieu-Lauragais n'est pas concernée.

Accord de l'assemblée à la majorité.

9 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

4 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy, B. Larroche.

13-Commission locale d'évaluation des charges transférées : adoption du rapport n°8

Les charges transférées du rapport n° concernent la révision suite au transfert des compétences enfance qui comprend la coordination, notamment le contrat enfance jeunesse (CEJ) pour les 3-12 ans. La commune de Montesquieu-Lauragais n'est pas concernée.

Abstention de l'assemblée à la majorité.

6 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-L. Lucas.

7 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez, B. Larroche. Ce rapport est un document interne, incompréhensible pour les novices.

14-Création de poste d'adjoint d'animation de 21h30 annualisé

Cette création vient en remplacement du contrat à durée déterminée de Martine Noguera qui se termine le 31 octobre 2019. Une personne a été reçue pour un entretien avec le maire et la directrice de l'ALAE. Carla Saliéti prendra ses fonctions le 7 octobre 2019.

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy. Nous ne disposons d'aucune information sur le non renouvellement du contrat de Mme Noguera, ni sur les résultats de l'entretien de la nouvelle promue. ML Arnaud soulève le fait que les conseillers n'ont pas été informés d'un nouveau recrutement. Il est rappelé que la gestion du personnel est le rôle du maire. Cl. Lafon précise qu'il ne peut développer précisément les raisons du non renouvellement du contrat de Mme Noguera. Cl. Lafon précise que cette décision a été prise collégialement avec la directrice de l'ALAE.

15-Prêt relais pour l'école

Un prêt relais était initialement prévu pour le financement de l'école dont le montant a dû être revu en fonction de la baisse des subventions. Par rapport à 2018, l'État a revu le montant des subventions à la baisse pour répondre aux nombreux dossiers déposés en 2019. La subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2019 est de 300 000 € au lieu de 400 000 €. Le conseil départemental qui s'aligne sur l'attribution de la subvention DETR a notifié le 8 août 2019, une subvention de 300 000 € au lieu de 400 000 €.

D'autres éléments manquaient pour établir le montant du prêt relais :

- Etait-il possible de percevoir les subventions 2018 à 100% ? Réponse affirmative le 22 août 2019.
- Le prêt relais initial de 450 000 € assorti d'une cession de créance n'était plus utilisable, le Conseil départemental versant la subvention

uniquement à la commune et non à la banque.
Information du 6 septembre 2019.

Un bilan financier réalisé le 6 septembre et envoyé à la banque fait état des besoins suivants:

- un prêt complémentaire de 120 000 €
- un prêt relais de 560 000 €.

Face à une rupture de trésorerie, le Crédit agricole a été sollicité pour nous faire une proposition. La proposition sous forme de modèle de délibération comprend un prêt relais subvention de 300 000 € et un prêt relais en attente du versement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) de 380 000 €.

Le Crédit agricole nous déconseille le prêt complémentaire de 120 000 € pour ne pas alourdir la dette de la commune. Ces 120 000 € puisés momentanément sur le remboursement des subventions seront à épurer dans les 2 ans. La commission Finances devra se réunir pour étudier la meilleure solution entre prélèvement sur les fonds propres de la commune ou réalisation d'un prêt complémentaire.

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, P. Carriere, Ch. Crouzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : Ch. Bénazet, A. Dardard, J-M. Jimenez.

16-Instauration d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le percepteur demande une délibération du conseil municipal instaurant les indemnités pour les heures supplémentaires effectuées par les agents communaux.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Remarque : Lors du prochain budget, les heures supplémentaires devront être budgétisées en se référant aux années passées.

17-Devis écran d'affichage de production d'électricité photovoltaïque.

Proposition d'un devis d'Autan Solaire pour un montant de 2 251.20 € TTC pour le déplacement de l'écran d'affichage de la production d'énergie des panneaux photovoltaïques de l'école, initialement prévu dans la cour du bas à l'entrée de l'école. L'objectif étant qu'un

maximum de personnes puisse voir la production. Le devis est rejeté à l'unanimité. Les relevés de production d'énergie pourront être communiqués dans le Cami de Roundo et sur le site internet de la mairie.

18-Devis de travaux de maçonnerie pour le projet d'école.

Proposition d'un devis d'Abadis pour des travaux supplémentaires et des moins-values pour un montant final de 2 334.58 € TTC. Ces travaux supplémentaires concernent des ajustements (poutres support chaufferie, trop plein ancien puits en vide sanitaire, piquage corniche suite au mauvais état, piquage chape bâtiment C, etc.)

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy.

19- Devis de travaux de plomberie, chauffage pour le projet d'école.

Proposition d'un devis de l'entreprise C.F.C pour des travaux supplémentaires pour un montant final de 2 736.41 € TTC. Ces travaux concernent la mise en place d'une pompe de relevage dans la cage d'ascenseur pour les éventuels ruissellements des eaux pluviales de la cour, d'ajout de points d'eau extérieur, de déviation des anciennes tuyauteries de chauffage enterrées dans la cour et alimentant le bâtiment A et d'aménagement d'une arrivée d'eau pour un évier et une machine à laver dans le local des ATSEM (au 1^{er} étage du bâtiment B, initialement prévu mais ne pouvant être mis en place car absence d'une bouche VMC, or une bouche VMC a bien été placée dans le local).

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy.

20-Devis de travaux électriques pour le projet d'école.

Proposition d'un devis de l'entreprise L2E31 pour des travaux supplémentaires pour un montant final de 1 651.22 € TTC. Ces travaux concernent la mise en place de l'alimentation de la pompe de relevage pour l'ascenseur, les prises dans le local ATSEM et des prises de courant et RJ45 dans la classe 3.

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy.

21-Devis de travaux peinture pour info.

Proposition d'un devis de l'entreprise AGR pour des travaux de ravalement de la façade du bâtiment A (ancienne école maternelle) pour un montant de 20 685.60 € TTC. Le ravalement de la façade peut être envisagé pour une harmonisation avec les nouveaux bâtiments. Il est également nécessaire pour le traitement de microfissures.

La réalisation de ces travaux est mise en attente et pourra être discutée dans un an.

B-Urbanisme demandes :

- DP : Pelat Guillaume, création d'une ouverture, route départementale 16
- DP : Hnia Karim, création d'une clôture, route de Nailloux
- DP : Harscoet Erwana, création d'une piscine, Barrelis
- DP : Cosma Laurent, division foncière, côte de Négra

- DP : Escande Régine, véranda, chemin de la Jeanbernade
- PC : Jimenez José-Manuel, garage, route départementale 16
- PC : Hnia Karim, abris/garages, route de Nailloux
- PC : Levier Marianne, maison individuelle, route de Nailloux
- PC : Cazeaux Béatrice, maison individuelle, côte de Négra

Comptes-rendus de réunions.

- Terres du Lauragais du 4 juin 2019.
 - Terres du Lauragais du 9 juillet 2019.
 - SMEA Commission territoriale 11 du 8 juillet 2019.
 - Terres du Lauragais du 16 juillet 2019.
 - Terres du Lauragais du 17 septembre.
 - SPEHA (syndicat des eaux) du 26 septembre
- Ces comptes-rendus sont consultables en mairie.

- Terres du Lauragais - Commission voirie du 12 septembre 2019 :

Programme travaux de PATA (technique de réparation des couches de roulement sur des points de dégradation : nids de poules...) et enrobés à froid.

Pour l'année 2019 pas de PATA prévu pour la commune mais une dotation de 5 tonnes d'enrobés à froid pour boucher les nids de poule par les agents communaux.

Départ de l'agent de Terres du Lauragais en charge de la voirie pour la commune et non remplacé. Le territoire de cet agent est redistribué aux 2 agents en place.

Suivi de l'exploitation du pool routier :

SUIVI d'EXPLOITATION du POOL ROUTIER 2016-2019

Montant alloué	173 861,62				
Chantier	Objet des travaux	HT	Révision	HT Révisé	TTC
Impasse des Pradals	Déblai, 0/20, bicouche	3 242,80	11,79	3 254,59	3 905,51
Ch de Périole	Déblai, ancrage 0/20, bicouche	15 639,00	57,10	15 696,10	18 835,32
Ch Saint Jean	Fossés	1 167,80	4,67	1 172,47	1 406,96
Ch de terre	Fossés	2 057,00	86,39	2 143,39	2 572,07
Ch de Cambel	0/20, bicouche, fossés	14 144,00	758,70	14 902,70	17 883,24
Ch communal	GE, bicouche, glissière	9 199,00	920,99	10 119,99	12 143,99
Ch. de Malafa	Traitement, 0/20, bicouche	59 050,00	4 672,02	63 722,02	76 466,42
Ch communal	GE, bicouche	7 985,00	576,14	8 561,14	10 273,37
Ch de Roquette	Ancrage 0/20, bicouche	48 728,00	5 374,30	54 102,30	64 922,76
		161 212,60	12 462,10	173 674,70	208 409,64
			Pourcentage effectue	99,89%	

Terres du Lauragais - Service urbanisme du 18 septembre : départ des 3 agents en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Au vu des difficultés de recrutement, un contrat sera établi avec un cabinet extérieur.

Commission urbanisme PLU du 25 septembre 2019 : analyse des avis des personnes publiques associées concernant le PLU arrêté en conseil municipal du 17 avril 2019. Les remarques portent essentiellement sur le choix de la future urbanisation du secteur des Béouzels présentant des contraintes fortes (classement en zone inondable « aléas faible » au plan de prévention des risques inondation (PPRI), site classé des abords du canal du Midi, remet en question la centralité du bourg et pose le problème de la dangerosité de la traversée de la RD16. Il est également noté le manque de règles sur l'aménagement de la zone dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Cette zone étant classée en AU0, son ouverture devra passer par une procédure de modification du PLU. Des règles d'aménagement seront précisées lors de cette procédure. Il est essentiel pour la commune d'arrêter ce PLU afin de disposer d'un règlement pour les zones urbanisées. Actuellement la carte communale opposable est trop permissive.

D'autres remarques portent sur la surface trop importante des emplacements réservés prévus pour des zones de stationnement. L'emplacement du parking envisagé à Négra a été supprimé. La prise en compte des corridors écologiques classés par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Lauragais doit également être améliorée. De nouveaux périmètres concernant les servitudes de canalisations de gaz doivent être pris en compte sur le plan des servitudes.

Une enquête publique unique pour l'abrogation de la carte communale, le PLU et le schéma d'assainissement va avoir lieu prochainement. Le commissaire enquêteur est M. Gilbert PEDRA.

Informations diverses.

- Demande de subvention à la région Occitanie pour la rénovation du groupe scolaire : rejet car le projet ne répond pas aux critères d'éligibilité.
- Rapport d'analyse du contrôle « légionnelles » pour l'école. Le prélèvement du 16 septembre 2019 est conforme.
- Vente de bois au bois Barrat : pour les personnes qui n'étaient pas venues chercher leur commande, une dernière date a été proposée.
- Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Montgiscard : un habitant de la commune occupera un poste de sapeur-pompier volontaire.
- Réfection des mâts du tennis : validation du plan d'étude. La contribution communale à ces travaux est de 700 €.
- Facturation des actes d'urbanisme : coût pour 2018 de 5 809,79 €. Au 1^{er} semestre 2019, 18 dossiers pour un montant de 2 904,90 €.
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : pour 2019, le montant attribué à la communauté de communes est de 350 596 €. La commune de Montesquieu-Lauragais bénéficie de 11 812 €. Il avait été prévu 10 000 € au budget.
- Remerciement de M. le curé à la municipalité pour l'entretien de l'église
- Circulation rue des Plumassières : la circulation est interdite pendant ¼ d'heure le matin et le soir pour faciliter l'entrée et la sortie de l'école.
- Les néons extérieurs de l'école restés allumés pendant plusieurs nuits sont le fait d'un problème de réglage du programmeur d'éclairage.

Remarques diverses.

- La haie de l'habitation au croisement d'En Serny déborde sur la D16 et cache le panneau de l'arrêt de bus. Prévoir une procédure pour obliger le propriétaire à tailler la haie.
- Des poteaux téléphoniques sont cassés : un sur la D16 après En Serny et un sur la route du Pigné. Les conseillers les ayant signalés sont chargés de relever les numéros des poteaux et de les communiquer au secrétariat.

Séance levée à 22 h 00